

Les syndicats resteront « vigilants »

LE TELEGRAMME 16 juin 2017

« Au vu de l'état de la trésorerie de l'entreprise, cette cession était nécessaire. Pour cela, nous sommes satisfaits » a réagi, hier, Christophe Moalic, délégué syndical central CFDT de la Lampaulaise de salaisons (600 salariés sur trois sites à Lampaul-Guimiliau, Ergué-Gabéric et Brennilis). « La reprise de l'ensemble du personnel est aussi une satisfaction mais il y a un

bémol : dans un premier temps, la Cooperl avait indiqué reprendre les salariés avec une garantie sur deux ans. Or, ça n'a jamais été confirmé ni même inscrit sur le document d'offre de cession ».

Le syndicaliste rappelle, également, que le groupe coopératif « n'a jamais donné d'éléments sur les perspectives industrielles et sur ses intentions ». Ce qui explique

que le Comité d'entreprise de la Lampaulaise de Salaisons n'ait pas donné d'avis favorable sans réserve. Le syndicat indique également « rester vigilant, notamment sur le maintien des accords dans l'entreprise mais aussi sur la répartition de la valeur ajoutée des produits qui doit être équitable et ne pas aller entièrement aux éleveurs », conclut Christophe Moalic.